

SAINT-THURIEN, le 26 novembre 2025

**CONVOCAATION**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Vendredi 5 décembre 2025 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2026,
- 2°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2025,
- 3°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 4°) Dissolution du SIMIF – intégration des résultats,
- 5°) Budget primitif 2025 – décisions modificatives,
- 6°) Provisions pour créances douteuses – adoption d'une méthode de calcul,
- 7°) Installation d'un visiophone à l'école – approbation du projet et demande de subvention,
- 8°) Personnel : modification de la durée hebdomadaire de travail,
- 9°) Lotissement : approbation de la participation financière et demande de subvention,
- 10°) Mise en place d'un site de compostage partagé – convention avec Quimperlé Communauté,
- 11°) Tarification sociale cantine scolaire,
- 12°) Motion de soutien à la Commune de LANVEOC pour le maintien de l'école navale,
- 13°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.  
Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absent excusé : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

# Délibération du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

## 20250602

**Objet : Allocation de vétérançe 2025 des sapeurs-pompiers**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 12 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps des sapeurs-pompiers,

Vu le décret n° 99-709 du 3 août 1999 relatif à l'allocation de vétérançe et à l'allocation de réversion du sapeur-pompier volontaire,

Vu l'arrêté interministériel du 24 décembre 2009 et notamment son article 3 qui précise les modalités de calcul de la revalorisation de l'allocation de vétérançe conformément à l'article L.161-23-1 du code de la sécurité sociale,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'allouer une allocation de vétérançe dont le montant annuel est fixé à 413.81 € pour l'année 2025 aux anciens sapeurs-pompiers volontaires suivants :**

**Gérard GUILLAUME**

**Gérard LE BRIS**

**Emile LE COZ**

**Lionel THAERON**

**Denis VIEZ**

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 décembre 2025  
Le Maire,

Christine KERDRAON.

